



Comment faire pour qu'il n'obtienne pas sa nationalité française

Par **pivoinerose_old**, le **07/05/2007 à 23:30**

BonjourrrrrMon mari va bientôt obtenir sa nationalité françaisernnous sommes mariés en France le 15 mai 2004rnet avons fait toutes les démarches ensemble (préfecture etc...)rrrrAujourd'hui je sais qu'il est avec moi pour obtenir sa nationalité. Il me trompe et a même quitté le domicile car il sait depuis janvier 07 par un courrier que la procédure est terminée (courrier de REZE 44)rrrrque puis je faire pour qu'il ne l'obtienne pasrje me sens flouée, très mal et utilisée à ces fins.rrrnmerci pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **08/05/2007 à 00:35**

Bonjour Madame.rrrrrnConcernant votre affaire, je vous conseille vivement de demander la nullité du mariage pour défaut de consentement (= "mariage blanc"). Le fait qu'il vous trompe alors que vous venez à peine de vous marier témoigne du fait qu'il s'est marié uniquement pour avoir la nationalité. La nullité va avoir pour effet qu'il sera "dépossédé" de sa nationalité française nouvellement obtenue.rrrnSi la nationalité française ne lui a pas encore été attribuée, vous pouvez toujours avertir la préfecture. En effet, le préfet peut tout à fait décider de refuser de donner la nationalité française à votre conjoint dès lors qu'il estime qu'il y a eu fraude, fraude qui aura été plus ou moins démontrée par votre témoignage.rrrrrnCordialement.